

## Communiqué de presse

17 août 2012

**SIX Exchange Regulation**  
 SIX Swiss Exchange SA  
 Selnaustrasse 30  
 Case postale 1758  
 CH-8021 Zurich  
[www.six-exchange-regulation.com](http://www.six-exchange-regulation.com)

Media Relations:  
 T +41 58 399 2227  
 F +41 58 499 2710  
[pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

### SIX Exchange Regulation passe un accord avec Allreal Holding SA

**SIX Exchange Regulation a conclu un accord avec Allreal Holding SA suite à des infractions aux normes comptables (IFRS) dans ses comptes annuels 2011. Les défauts constatés se portent sur la comptabilisation des bénéfices, la présentation des paiements anticipés ainsi que sur la présentation du compte de résultat global. Une partie de l'accord prévoit le paiement par la société d'un montant de CHF 25'000 à la Fondation IFRS.**

Dans ses comptes annuels IFRS 2011, Allreal Holding SA a enfreint les dispositions de la norme IAS 18 en inscrivant certes les produits générés par la vente d'une partie des immeubles à développer mais en omettant les bénéfices. En outre, la société a contrevenu aux prescriptions de la norme IAS 1 en compensant les paiements anticipés reçus avec les valeurs comptables des terrains et immeubles à développer au lieu de les présenter comme fonds étrangers à court terme. Contrairement aux exigences de la norme IAS 1, la société a par ailleurs omis d'inscrire le chiffre d'affaires («produits d'exploitation») au compte de résultat global.

En raison de ces erreurs, les valeurs indiquées dans les comptes annuels IFRS 2011 étaient trop basses (+) ou trop élevées (-) comme suit:

Période ou jour de clôture du bilan (31.12.)	2011		2010	
	en CHF mio	en %	en CHF mio	en %
Résultat de l'exercice	+ 6	+ 4	-6,5	-6
Résultat du segment «Entreprise générale»	+ 6	+ 16	-6,5	- 16
Immeubles à développer	+ 29	+ 6	+ 65	+ 14
Fonds étrangers à court terme	+ 22	+ 1	+ 64	+ 5

Outre un versement de CHF 25'000 à la Fondation IFRS, Allreal Holding SA se chargera de signaler et de corriger l'erreur dans ses comptes annuels 2012 ainsi que dans ses comptes semestriels 2012. L'enquête menée à l'encontre de Allreal Holding SA s'est conclue par un accord, cette solution permettant d'obtenir une information meilleure ou plus rapide du public qu'une procédure de sanction ordinaire menée à terme.



Les accords précédents dans le domaine de l'établissement des comptes se trouvent à l'adresse:

[http://www.six-exchange-regulation.com/enforcement/media\\_releases/agreements/financial\\_reporting\\_fr.html](http://www.six-exchange-regulation.com/enforcement/media_releases/agreements/financial_reporting_fr.html)

## **Appendice aux normes comptables**

Les rapports financiers périodiques font partie des informations qui contribuent à un marché efficient au sens des dispositions de la Loi sur les bourses et du Règlement de cotation; les émetteurs sont tenus de respecter les normes comptables applicables lors de l'établissement de ces rapports.

De plus amples informations sur l'établissement des comptes sont disponibles sous:

[http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/financial\\_reporting\\_fr.html](http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/financial_reporting_fr.html)

### **Normes comptables significatives pour l'évaluation de la présente affaire**

La norme IAS 18p19 exige que les produits et charges résultant d'une même transaction et, en conséquence, les bénéfices ou pertes qui en découlent soient comptabilisés en même temps.

Selon la norme IAS 1p32, les actifs et passifs financiers ne peuvent pas être compensés les uns avec les autres sauf si cette compensation est imposée ou autorisée par une IFRS. Une compensation des paiements anticipés avec la valeur comptable des immeubles à développer n'est ni imposée ni autorisée par la norme IAS 2 ou toute autre norme.

La norme IAS 1p82 impose comme exigence minimale d'inscrire les produits au compte de résultat global. Ce poste doit comprendre tous les produits comptabilisés pendant la période, conformément à la norme IAS 18.

Pour de plus amples informations, Dr Alain Bichsel, Head Media Relations, est à votre entière disposition.

Téléphone: +41 58 399 2675

Fax: +41 58 499 2710

E-mail: [pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

### **SIX Exchange Regulation**

SIX Exchange Regulation s'acquiesce des tâches qui lui ont été assignées par le droit fédéral, applique les règles édictées par le Regulatory Board et en surveille l'application. SIX Exchange Regulation prononce des sanctions dans la mesure où les règlements lui en attribuent la compétence ou dépose des demandes de sanctions à la Commission des sanctions de SIX Swiss Exchange.

SIX Exchange Regulation est placé sous la responsabilité directe du président du conseil d'administration de SIX Group, ce qui garantit son indépendance à l'égard des activités opérationnelles de SIX Swiss Exchange. SIX Exchange Regulation comprend les services Listing & Enforcement, responsable de la régulation des émetteurs, et Surveillance & Enforcement, chargé de la surveillance du négoce.

[www.six-exchange-regulation.com](http://www.six-exchange-regulation.com)



### **Commission des sanctions**

La Commission des sanctions peut prononcer des sanctions en cas d'infractions aux Règlements relatif au négoce de SIX Swiss Exchange et Scoach Suisse, au Règlement de cotation et à leurs Règlements complémentaires. Elle est composée de cinq à onze membres. Le président de la Commission des sanctions ainsi que la moitié de ses membres sont désignés par le Regulatory Board, les membres restants étant nommés par le Conseil d'administration de SIX.

**SIX** gère l'infrastructure de la place financière suisse et offre aux acteurs financiers du monde entier une gamme de services complète dans les secteurs du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements. L'entreprise appartient à ses utilisateurs (environ 150 banques de tailles et d'orientations très diverses). Avec quelque 3'900 collaborateurs et une présence dans 25 pays, son résultat d'exploitation a atteint en 2011 plus de 1,26 milliard de francs suisses et un bénéfice du groupe de CHF 218,6 millions.

[www.six-group.com](http://www.six-group.com)